



COMMUNE DE GLOS-SUR-RISLE

3 Place Guy Dutheil
27290 GLOS-SUR-RISLE

02.32.56.12.21
mairie-glos-sur-risle@wanadoo.fr

ARRÊTÉ DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de GLOS SUR RISLE,

Vu :

- le Code de la Route,
- le Code des Communes,
- la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation routière et les textes d'application,
- la demande de la Société SOGEA NORD OUEST TP - TSA 70011 – 69134 DARDILLY CEDEX,
- Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité de la circulation rue St Vincent, à l'occasion des travaux de création d'un réseau eaux usées réalisés par la Société SOGEA NORD OUEST TP.

ARRÊTE

Article 1 : La circulation de tous les véhicules, **sauf riverains**, sera **INTERDITE**, rue St Vincent (du pont SNCF jusqu'au carrefour de la Gare) à **partir du 13 mai 2024 et jusqu'à la fin des travaux**.

Article 2 : Une déviation est prévue via la RD130.
Un balisage adapté sur la chaussée et les agents de la société SOGEA qui suivent la machine s'assureront du bon déroulement et du passage des riverains dans la zone d'évolution des travaux.

Article 3 : Interdiction à tous les véhicules de stationner et de dépasser au niveau des travaux. La vitesse sera limitée à 30 km/h, pour les riverains.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Glos-sur-Risle.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Montfort sur Risle
- M. le Président de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle
- M. le Responsable de la Société SOGEA NORD OUEST TP.

Fait à Glos sur Risle le 26 avril 2024.
Le Maire,